

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en outre, sous ce pli, un exemplaire de chacune des deux circulaires spéciales qui viennent d'être adressées aux bureaux d'échange métropolitains par le département des postes et télégraphes pour faciliter, dans leurs rapports avec les offices étrangers, l'exécution des dispositions contenues dans les décrets précités.

Je vous prie de veiller à ce que les mesures prescrites dans ces circulaires soient rigoureusement mises à exécution.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral
Ministre de la Marine et des Colonies,
Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

Le Directeur des colonies,
Signé : MICHAUX.

N° 243. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la souscription en faveur des victimes de l'insurrection canaque. — Félicitations.

(Direction des Colonies, 1^{er} bureau.)

Paris, le 4 avril 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une lettre du 13 janvier dernier, vous m'avez rendu compte de la clôture de la souscription ouverte, dans nos Établissements de l'Océanie, en faveur des victimes de l'insurrection canaque à la Nouvelle-Calédonie.

Vous m'annoncez, à cette occasion, l'intention d'expédier directement au Gouverneur de cette colonie, par le premier bâtiment Tandonnet qui passera à Tahiti en se rendant à Nouméa, le montant des sommes recueillies et qui s'élève à 4,195 francs.

J'approuve cette disposition, et je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de renouveler à votre administration le témoignage de ma satisfaction pour l'initiative charitable qu'elle a prise dans cette circonstance.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : JAURÉGUIBERRY.

N° 244. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet des punitions infligées aux infirmiers par MM. les officiers du service de santé.

Paris, le 10 avril 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Vous m'avez rendu compte, par votre